



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



1. Notaire instrumentant
B. 10
17 AVR. 2025
Le Greffier
Greffé

N° d'entreprise : 0777 908 623

Nom

(en entier) : **PXPB**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Avenue Général Michel 1E boîte 2, 6000 CHARLEROI**

Objet de l'acte : Transfert du siège social de la société

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01 avril 2025 à 10 heures

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SRL PXPB tenue en date du 01 avril 2025 à 08 heures au siège social de la société.

Celle-ci est valablement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-Le transfert du siège social de la société ;

Après discussions et délibérations, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

-Le transfert du siège social de la société à l'adresse suivante et ce, à partir du 01 avril 2025 : Rue Trieu Kaisin 71/1 à 6200 CHATELET.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée lève la séance à 10h30.

L'Administrateur décide de donner procuration, avec droit de substitution, à la Fiduciae SRL, ayant son siège social à la Rue de Gozée 518, 6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL, représentée par la SCS ST Consulting, la SCPRL JMF Expertise et la SCS GCF Consulting, à qui il donne pleins et entiers pouvoirs pour agir en son nom et pour le représenter, qualité qua, auprès du registre des personnes morales, des guichets d'entreprise à l'effet d'y effectuer toutes les démarches nécessaires pour procéder à la publication des décisions de l'Administrateur aux annexes du Moniteur Belge, et en conséquence, remplir, signer et déposer tous formulaires, y compris les formulaires de publication, faire toutes déclarations et en général, faire tout ce qui serait nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat.

GILLET Charles-François,
Représentant permanent de GCF CONSULTING SComm,
Administrateur de la SRL FIDUCAE,
Mandataire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/04/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).